



LES AIDES FINANCIERES :

Etudiant bénéficiant de la promotion professionnelle (CIF) (maintien du salaire)
Contact : secteur de la vie scolaire
IFPSS-NC / via DFPC ☎ 24.38.46

Pour tous les cas de prise en charge ne relevant pas des indications mentionnées ci-dessus, prendre contact avec :



LA VIE SCOLAIRE ☎ 24.38.46

NOUS TROUVER.....



← Vers Nouville
→ Vers ville



12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845 Nouméa Cedex
☎ (687) 24.38.99



L'auxiliaire de vie sociale effectue un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles dans leur vie quotidienne. Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes malades et des personnes handicapées pour une aide à la vie quotidienne, au maintien à domicile, à la préservation, la restauration et la stimulation de l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre l'exclusion.

LA FORMATION

La durée de la formation est de 9 mois à raison de 35 heures par semaine. La formation comprend en alternance :

- 500 heures d'enseignement théorique
- 560 heures de stage (4 mois)

L'adaptation aux réalités du terrain servira de fil conducteur à l'enseignement dispensé qui s'appuiera lui-même sur les spécificités culturelles, sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie.

La formation se conclut par un examen délivrant le diplôme professionnel d'auxiliaire de vie sociale – DPAVS.

LES CANDIDATS QUI NE SONT PAS TITULAIRES DUN TITRE OU DIPLOME FIGURANT DANS LE LISTE CI-DESSOUS DEVONT PASSER L'INTEGRALITE DES EPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTREE

SONT DISPENSÉS DE L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN D'ENTREE LES TITULAIRES DES DIPLOMES CERTIFICATS OU TITRES SUIVANTS

Brevet des collèges ou d'un brevet d'études de premier cycle
Titulaires d'un diplôme, titre ou certificat homologué au moins au niveau V

D'une attestation de formation d'assistant(e) maternel(le)
D'un certificat de compétences professionnelles « assister une personne dépendante ou âgée » ou « assurer la garde active des enfants et des bébés à leur domicile »,
D'un certificat de qualification professionnelle de la FEPEM
Les personnes en fonction, depuis au moins 3 ans dans l'aide à domicile.

Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
BEP Carrières sanitaires et sociales
BEP agricole option Services, spécialité Service aux personnes
BEP agricole, option Économie familiale et rurale
CAP agricole, Services en milieu rural »
CAP agricole et para-agricole, Employé d'entreprise agricole, option Employé(e) familial(e)
Diplôme professionnel d'aide-soignant
Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
CAP Petite enfance
CAP Employé technique de collectivité
Titre d'assistant de vie
Titre d'employé familial polyvalent
Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien

Cette formation concernera le public dit « interne » ou « externe » selon leur diplôme, titre ou expériences professionnelles.



• VOIE INTERNE

(Être en situation d'emploi dans l'aide à domicile au sein d'une structure)

Photocopie des titres ou diplômes ou certificats permettant la dispense partielle ou totale de l'examen d'entrée.

Attestation de l'employeur certifiant l'activité professionnelle **depuis au moins 6 mois en continu** dans le domaine de l'Aide à domicile et une appréciation sur la manière de servir.

• VOIE EXTERNE

(Ne pas être en situation d'emploi)

Photocopie des titres ou diplômes ou certificats permettant la dispense partielle ou totale de l'examen d'entrée.

Projet professionnel (lettre de motivation) dans le domaine de l'aide à domicile avec si possible engagement d'un employeur potentiel.

Programme du concours

OBJECTIF : vérifier le niveau de connaissances des candidats (vérification des pré-requis). Ce concours comporte une ou deux épreuves (écrite et/ou orale) selon les études et expériences professionnelles des candidats :

↳ **EPREUVE ECRITE** : Un questionnaire d'actualité.

Le candidat doit répondre en 1 h 30 à 8 questions simples orientées sur les problèmes sociaux actuels.

↳ **EPREUVE ORALE** : Un entretien avec un jury + Exposé des motivations

ADMISSION : TOTAL DE POINTS AU MOINS EGALE A 10/20.

Afin de pouvoir être dispensé d'une ou de la totalité des épreuves vous devrez IMPERATIVEMENT joindre les photocopies des justificatifs à votre dossier de candidature.